

du **11 MARS**
au **11 MAI**
2019

en **MAIRIE, AFFAIRES
SCOLAIRES**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13 h 30 - 17 h 15

Mercredi
8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 15

Samedi
9 h - 11 h 45
(hors vacances scolaires)



INSCRIPTIONS scolaires

- **Enfants nés en 2016**
- **Enfants qui rentrent au CP en septembre 2019**
- **Enfants nouvellement arrivés à Vaires**

DOCUMENTS À FOURNIR AUX SERVICES MUNICIPAUX

(originaux à présenter et photocopies à déposer)

1. Livret de famille ou copie de l'acte de naissance
2. Pièce d'identité des parents
3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, téléphone...)
4. Carnet de santé de l'enfant (page des vaccinations : DTP)
5. Copie du jugement fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation.

DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation aux secteurs scolaires devront être effectuées aux mêmes dates. Seules les demandes parvenues avant le 11 mai feront l'objet d'une étude lors de la commission des dérogations qui se tiendra en juin. Pour le passage au CP la demande de dérogation est à renouveler. (Imprimé à disposition des familles à la direction des Affaires scolaires)